Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28. — TELEPHONE

AU SYNDICAT DU BATIMENT.

La section des carreleurs invite les ouvriers maçons à qui il serait fait des offres par les patrons carreleurs de Roubaix-Tourcoing ou par leur patron même, pour la pose de carreaux quelconques, soit dans la contrée soit au dehors (principalement dans les villes d'eaux), de refuser catégoriquement de faire le travail de leurs camarades carreleurs *tous renvoyés parce qu'ils soutenaient les ouvriers d'un atelier où on payait moins qu'ailleurs. Elle engage également les ouvriers à prévenir le syndicat du bâtiment de tout acte de corruption que pourraient faire les patrons carreleurs envers les ouvriers du bâtiment.

Exception est faite pour les maisons *Delannay-Martinage frères*, Dutilleul et Clément et Vanardoit.

AUX GREVISTES DU TEXTILE

Le paiement des ouvriers grévistes aura *lieu aujourd'hui samedi* dans l'ordre suivant:

Filature Motte-Bossut, 9 heures; Tissage Pollet, rue Nain, 9 heures et demie; Tissage Pollet, rue de Beaumont, 10 heures; Triage Ducoulombier, 10 heures et demie; Tissage Huet Mac Avoy, 11 heures; Filature A. Flicq, 11 heures et demie. Peignage Binet, de jour, 6 heures et demie, du soir; Teinturerie Lienard et Gombert, 6 heures *trois quarts*; Teinturerie Bernaert et Mennet, 7 heures; Teinturerie Briwaeys et Cauchteux, 7 heures un quart; Teinturerie Campion, Fastenakel et Mulaton, 7 heures et demie.

ET LA LOI GRAMMONT ?

Contravention a été dressée à la charge de Frédéric Top, charretier, demeurant rue Voltaire, 19, pour mauvais traitements envers son cheval.

EPAVE DE LA RUE

Mlle Maguerite Bourgois, demeurant 53, rue d'Alger, a trouvé dans cette rue un veston pour homme qui contenait un livret d'ouvrier au nom de Georges Sevez.

MUTUELLE COLOMBOPHILE

Dimanche 5 juin 1910, Clermont, chez M. Louis Carette, angle des rues de Bavai et Rocroi, Deuxième bureau : avec dépôt de constateurs, chez M. Charles Hélinck, boulevard de Belfort (A la Pipe).

250 francs prix d'honneur répartis comme suit : 20 fr. aux deux premières séries de 3 pigeons. — 15 fr. aux 5 premières séries de 2 pigeons. — 10 fr. à la sixième série de 2 pigeons. — 25 prix de 5 francs aux 25 premiers pigeons constatés.

Les pigeons d'honneur à 0.50. Des régulateurs en série de 2 pigeons.

UN PENDU

Georges Deltête, âgé de 21 ans, représentant de commerce, s'est pendu dans le grenier du cabaret Delbêtre, 134, rue de Tourcoing, où il logeait en garni depuis trois ans.

LES ŒUVRES POST-SCOLAIRES

INSTITUT TURGOT. — Un grand concours de tir à la carabine offert à tous les membres de l'Association aura lieu au stand de l'Institut Turgot, les dimanches 12, 19 et 26 juin.

Dimanche 5 juin, le stand sera à la disposition des sociétaires de 10 heures du matin à midi.

AMICALE DE LA RUE DES ARTS. — Dimanche 5 juin. — Tir, au stand de l'école, séance de tir préparatoire avec point de présence. De 9 à 10 heures, section scolaire, de 10 à 12 heures, tir et 20 catégories à partir de midi, tir au fusil.

Championnats athlétiques. — Toute réunion de la Commission technique, les inscriptions aux championnats athlétiques du 12 juin au Vélodrome de Paris-Barbieux. Clôture des adhésions 9 mai.

Fête des Ecoles. — L'Amicale célébrera la fête des Ecoles le samedi 18 courant. Concert et bal. Salle Sainte-Cécile.

CHEZ LES MTALLURGISTES

Le Syndicat insiste auprès des camarades métallurgistes pour qu'ils maintiennent la consigne à l'usine de M. Mimer et Cie, rue du Fresnoy, où les ouvriers sont en grève, la commission ayant décidé que le motif de cette grève est absolument légitime.

Xme FETE DU TIR FRANÇAIS

Voici le programme des journées des 5 et 6 juin :

Dimanche 5 juin. — De 8 heures et demie *à 6 heures du soir, concours offert aux compagnies de sapeurs-pompiers du Nord de la France. Les sociétaires du Tir National sont* priés de porter ostensiblement l'insigne et de se munir de leur carte d'identité pour avoir accès au stand.

Un droit d'entrée de 0,50 sera perçu pour *les personnes étrangères à la Société*, non munies d'invitation ou d'entrée permanente.

A midi, banquet par souscription au Stand. Coût : 2 fr. 50. Pendant le banquet, concert par la Fanfare Delattre.

Lundi 6 juin. — A 11 heures et demie, à Barbieux, réception du bataillon du 127e par le Comité d'organisation du XVIIe grand concours et de la Xe fête annuelle du tir, et par la musique militaire du 43e. Itinéraire : *Boulevard de Paris, rue Neuve, Grande-Place.* Halte et dislocation.

De 3 à 5 heures, *au stand des Trois Ponts*, concert par la musique du 43e.

Il est rappelé aux sociétaires du Tir National qu'il est indispensable qu'ils soient munis de leur carte d'identité pour avoir *accès au Stand.*

ETAT-CIVIL

de ROUBAIX du 3 juin 1910

Naissances. — Lucienne Allemeesch, rue de l'Epeule, cour du Ballon d'Or, 7. — Laure Duthaut, rue Sainte-Thérèse, 13. — Roger Montagne, rue Louis Decoltigny, 55. — Julien De Clerck, rue de Tourcoing, cour Saint-Louis, 8. — Madeleine Letangre, rue des Fleurs, 23.

Décès. — **Gustave Verschaeve, 72 ans, tourneur en bois, rue de l'Industrie, 209. — Louis Dubron, 78 ans, sans profession, avenue Julien Lagache. — Gustave Lefebvre, 39 ans, avenue Julien Lagache. — Jeanne Devalez, 34 ans, blanchisseuse, rue de Toulouse, 16**

CROIX

FIN DE LA GREVE DE TEINTURIERS

Les ouvriers de l'établissement Cauchetieux, rue des Ogiers, ont repris le travail hier matin, ayant obtenu une augmentation de 25 centimes par jour.

LES COUPS. — Eckout Charles, 28 ans, demeurant rue des Ogiers, a porté plainte au commissariat, pour coups contre Jules Vandenberghe, demeurant également rue des Ogiers.

TENTATIVE DE VOL. — Hier matin à trois heures, des voleurs ont fracturé les volets et cassé un carreau chez Thaon, cabaretier au Pont d'Amour. Le cabaretier s'étant éveillé, les voleurs prirent la fuite.

CONVOCATION. — En vue du festival d'Haubourdin, les membres de l'Union Chorale sont invités à assister à la répétition qui aura lieu ce soir, au siège chez Vandewiele.

RENTES OUVRIERES. — Sur le terrain de l'Exposition, un monteur, Six Edouard, 36 ans, demeurant à Mouvaux, a été blessé à l'index droit.

— Sur le même chantier, Henri Houflin, 28 ans, demeurant rue Saint-Léon, à Roubaix, a été blessé à la jambe gauche.

ETAT-CIVIL DE CROIX. — Naissances. — Deblique André, rue Lamartine, 26. — Wyckhuys Charles, rue de la Pannerie, cour Delacenserie, 4.

WATTRELOS

AMICALE LAIQUE DE LA BALLERIE. — La réunion mensuelle qui devait avoir lieu le dimanche 12 juin, se fera demain 5 juin, à cause de la Fête de l'Enseignement qui se célébrera le 12.

A l'ordre du jour : Mutualité, paiement des cotisations, tir à la carabine, adhésions pour le banquet et distribution d'invitations pour le bal de la fête de l'Enseignement.

Présence indispensable.

LANNOY

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Un appréteur de la teinturerie Declercq frères, Emile Dal, 27 ans, domicilié à Hem, s'est fait une piqûre au petit doigt en décourant son métier. Le docteur Coubrange lui a prescrit 10 jours de repos.

— Georges Carette, 18 ans, au service de MM. Delecroix frères, a eu la main gauche écrasée entre la roue et le côté d'un tonneau. 15 jours de repos.

— A l'usine Deffrennes, Canet et Cottier, Pierre Voet, 49 ans, s'est contusionné le doigt droit en travaillant. L'incapacité de travail sera de 12 jours, sauf complications.

RÉUNION DE COMMISSION. — La commission des fêtes se réunira lundi prochain 6 juin, à six heures du soir, salle de la Mairie.

Ordre du jour. — Organisation de la fête nationale du 14 juillet.

HEM

GRANDE HALTE. — Un bataillon du 127me d'infanterie, en garnison à Valenciennes, se rendant à Roubaix, les 10 et 11 courant, stationnera lundi, 6 juin, de dix à onze heures du matin, dans notre commune, avant de gagner sa garnison d'un mois.

Dunkerque nous exprimons la plus cordiale bienvenue à nos petits troupiers.

GAZETTE TOURQUENNOISE

Démission de M. l'adjoint Flament

On annonce que M. Victor Flament, nommé récemment receveur-buraliste à Paris-Plaine, vient de donner sa démission d'adjoint au maire de Tourcoing.

M. le préfet a accepté la démission de M. Flament, qui a également résilié ses fonctions d'administrateur du Bureau de Bienfaisance.

M. Flament, qui est conseiller général sortant du canton de Tourcoing-Sud, ne sollicitera pas, dit-on, le renouvellement de son mandat aux prochaines élections.

Deux grèves

Neuf ouvriers de la maison de MM. Delmotte, rue de la Gare, sont en grève depuis vendredi matin, à la suite d'une réduction de salaire.

Trente-quatre ouvriers maçons, occupés à la construction des ateliers de la Fresnoy, ont quitté le travail.

Ils demandent le tarif local, actuellement concédé et le tarif de Roubaix-Tourcoing.

POUR LA BELGIQUE

Les nommés Arthur Desprinck, 20 ans, né à Tourcoing, Désiré Dockendorf, 19 ans, cultivateur, sont cités devant le tribunal de Lille, sous l'inculpation de vagabondage spécial, étant Belges, l'un pour vol, le second pour tentative de viol avec violences.

SEPT EXTRADES

Les gendarmes de Tourcoing ont remis à leurs collègues de Mouscron sept extradés :

Jules Vanneeren, 28 ans, journalier, né à Dottignies, inculpé de vol qualifié, allant à Tournai ;

Léopold Vandesteene, 23 ans, mineur, né à Wattrelos, inculpé de faux monnayage, allant à Bruxelles ;

Pierre Prez, 33 ans, mineur, né à Tourcoing, réclamé par le parquet de Courtrai, sous l'inculpation de vol ;

Camille Neens, 28 ans, journalier, né à Stendorp, réclamé pour vol, allant à Termonde ;

Amant Decleroq, 46 ans, né à Saint-Genois, allant à Termonde, inculpé de vol qualifié ;

Théophile Oogé, 38 ans, journalier, né à Vitchec, allant à Tournai, inculpé de vol ;

Joseph Vandenbeske, 22 ans, employé de commerce, né à Gand, réclamé par le parquet de cette ville, sous l'inculpation de vol et escroqueries.

Les six premiers sortaient de la prison de Lille, le dernier de la maison d'arrêt de Béthune.

L'AMOUR DE LA FRANCE

M. Niéderst, commissaire de police du 3e arrondissement, a arrêté Henri Cuvelier, 30 ans, domestique, demeurant rue Achille Ledieu, 236, à La Marlière, qui a entraîné un aliéné hospitalisé.

Il a été déféré au parquet.

CONCERT PUBLIC

Demain dimanche, à cinq heures, aux Cliquettes « La Revanche » offrira un concert public sur le kiosque de la place Thiers.

UN MENDIGOT

L'agent de sûreté Schittecatte a arrêté, rue de Seclin, un sieur Henri Dhaene, 27 ans, sans profession, qui se livrait à la mendicité. Il a été déféré au parquet.

LA FRAUDE

MM. Drouin, brigadier ; Muret et Prum, douaniers à La Marlière, ont arrêté, à la carrière de l'Aiguille, Bernard Marin, 18 ans, électricien, né à Bruxelles, sans domicile fixe, qui portait 16 kilos de café vert. Il a été déféré au parquet.

AVENIR DU PROLETARIAT

Dimanche 5 juin, de dix heures à onze heures et demie du matin, perception des cotisations au Café du Centre, place de la République.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

A la filature de MM. Caulliez et Delaoutre, rue du Dragon, un rattacheur, M. Louis Thamery, 37 ans, en heurtant le support de son métier, s'est fait une plaie contuse à la face antérieure de la jambe droite.

Douze jours de repos.

— Dans l'atelier de carrosserie de M. Dennels, rue d'Havré, un carrossier, M. Arthur Debel, 48 ans, s'est donné un coup de marteau sur le pouce gauche, ce qui a provoqué la chute de l'ongle.

Un repos de 15 jours a été prescrit.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 3 juin 1910

Naissances. — Denise Huygereide, rue Desurmont, 93. — Leon Delbart, rue Nationale, 122. — Gérard Myler, rue Nationale, 122. — Yvonne Delmarcq, rue Nationale, 122. — Henri Welcomme, rue Marceau, 29. — Jeanne Soetoel, rue du Pont-Rompu, 30. — Marie Vandewalle, rue Colbert, 6. — Claire Soete, rue du Clinquet, 43.

Décès. — Joseph Decoltignies, 44 ans, rue Kléber, 12. — Rosalie Buson, 74 ans, rue Verte, 122. — André Desmat, 2 jours, rue Fin de la Guerre, cour Pouchain, 45.

LILLE

Grave accident rue de Béthune

En tombant d'un mur, un ouvrier se fracture plusieurs côtes

Un accident d'une certaine gravité est survenu, dans la matinée de vendredi, dans l'immeuble portant le numéro 44 de la rue de Béthune, où, depuis plusieurs jours, une équipe d'ouvriers au service de M. Coupez, de Marquette, sont occupés à procéder à la démolition.

Un ouvrier, M. Francis Edgard, âgé de 32 ans, était monté sur un mur pour satisfaire au besoin, lorsqu'une pierre se détachant soudainement, lui fit perdre l'équilibre. L'infortuné fut projeté dans le vide d'une hauteur de plusieurs mètres et alla tomber lourdement sur le sol.

Des camarades s'empressèrent d'accourir au secours du blessé, qui se plaignait de violentes douleurs dans la région thoracique.

Un docteur, requis aussitôt, constata après avoir examiné le blessé qu'il avait plusieurs côtes fracturées.

Le blessé reçut les soins que nécessitait son état et il fut ensuite conduit, en voiture, à son domicile, rue de Templeuve, à Haubourdin.

Révolution dans le Téléphone
Nouveaux Appareils brevetés (Bosses et installations multiples) SANS EMBOUCHURE NI CORNET
PICARD-LEBAS 15, rue Richer, PARIS
(Catalogue franco sur demande) 4414

Au Parquet

L'arrestation du sacristain de Wasquehal

Le jeune sacristain de la chapelle Sainte-Clotilde, rue Faidherbe de Calonne, à Wasquehal, Henri Lepers, dont nous avons annoncé hier l'arrestation, se fait chaque jour avoué.

On se rappelle que Henri Lepers est accusé de fausses de mort contre le curé de la paroisse, qu'il aurait commises dans le but de provoquer le Wasquehal.

Au Concours National Agricole

Des renseignements sur les résultats du concours agricole qui vient de se dérouler viennent d'être publiés. La commission centrale de vulgarisation sous la présidence de M. Maggi, inspecteur général des concours, a à examiner les observations et propositions relatives à l'organisation des prochains concours de 1911.

Les principales observations portent : 1. Sur la détermination de l'âge des animaux dans les concours pour laquelle suivant leur avis, la dentition devrait servir de base ; 2. Le second vœu proposé est relatif à l'attribution immédiat des prix attribués aux lauréats ; 3. L'admission dans ces concours d'une nouvelle race de poule : La Rhode-Island-Red, etc.

***

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, les délégués du 108 d'infanterie ont visité, en cortège, dans l'après-midi, le concours agricole et se sont montrés très satisfaits de cette intéressante promenade.

LES BANDITS DE LEERS

On recherche toujours, sans succès, les trois malfaiteurs Verhaeghe, dont nous avons signalé la présence dans la zone du 2e bataillon de chasseurs.

Hier, dans le premier, il le commissaire Martin de la brigade mobile, qui est venu à Roubaix et a interrogé quelques personnes qui, paraît-il, auraient reconnu le chef de la bande.

Le magistrat, après avoir visité divers endroits, est rentré à Roubaix et a rejoint le parquet de Lille.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HOUPLINES

Le maire d'Houplines faisait ses réunions électorales en plein air

LE JUGE DE PAIX LE CONDAMNE A TROIS JOURNEES DE TRAVAIL

Un maire en justice de paix, le fait n'est pas courant. Mais un maire traduit devant le juge de paix et condamné pour avoir tenu des réunions publiques en plein air, voilà qui est encore plus rare. C'est le citoyen Sohier, maire d'Houplines, qui fut candidat socialiste dans la 1e circonscription de Lille contre M. Dansette qui a ainsi encouru les sévérités de M. le juge de paix d'Armentières devant qui il a comparu jeudi matin.

Pendant la dernière campagne électorale, le citoyen Sohier organisait en compagnie du citoyen Roggeman, une réunion publique. On sait la difficulté qu'éprouvent souvent les candidats socialistes pour réunir les électeurs et leur exposer le programme ouvrier. La plupart des cabaretiers qui dépendent des brasseurs réactionnaires, refusent leur salle par ordre de leur bailleur de fonds qui soutient toujours le candidat rétrogade. Le citoyen Saint-Venant qui vit se fermer devant lui toutes les salles de Wambrechies, en sait quelque chose. Le citoyen Sohier ne pouvant faire sa réunion dans une salle de cabaret, ne fut pas arrêté par cette difficulté. Il la fit en plein air. Mais, et c'est là que l'affaire se corsa, on lui dressa une contravention pour avoir violé l'article 6 de la loi du 30 juin 1881, qui est ainsi conçu : les réunions ne peuvent être tenues sur la voie publique, sous peine d'application des sanctions de simple police.

A l'audience le défenseur du citoyen Sohier fit valoir que bien d'autres personnalités politiques et des plus marquantes, avaient tenu des meetings en plein air et il cita le nom de M. Clémenceau maintes fois contrevenant à l'article 6 de la loi de juin 1887.

L'évocation de précédents aussi sensationnels troubla peut-être le juge de paix. Toujours est-il qu'il ne fit pas application de la loi de 1887 et qu'il sévit contre le citoyen Sohier en vertu de la loi du 3 Brumaire an IV qui punit les encombrements sur la voie publique et qui est ordinairement réservée aux infractions commises par les voituriers, les camelots, les marchands ambulants.

La loi concernant les réunions publiques ne prévoit qu'une amende, celle qui concerne la circulation qui porte comme maximum de peine trois journées de travail.

Le citoyen Sohier a été condamné à trois journées de travail. Le dernier mot n'est pas dit, nous assure-t-on, car le maire d'Houplines est décidé à en appeler à d'autres juges.

Dunkerque

L'Assassinat du gendarme Wepierre

CE N'EST PAS HENRI HŒDTS, CONDAMNE A VINGT ANS DE TRAVAUX FORCES, QUI SERAIT LE MEURTRIER. — C'EST SON BEAU-FRERE CANDELIER, QUE LES GENDARMES ONT ARRETE HIER

On se rappelle qu'au moment de son arrestation Henri Hœdts affirma qu'il était innocent du meurtre du gendarme Wepierre, tué au moment où il se trouvait en embuscade près de la maison des frères Hœdts. Devant la Cour d'assises de Douai, Hœdts eut la même attitude mais la victime l'avait désigné comme son meurtrier au moment de mourir et malgré ses dénégations le jury rapporta un verdict affirmatif et Hœdts fut condamné à 20 ans de travaux forcés et 10 ans d'interdiction de séjour.

Certaines déclarations faites par le beau-frère du condamné, Edouard Candelier, laissaient supposer que ce dernier était le vrai coupable. Il avait en effet, contre à sa femme et à ses belles-sœurs que c'est lui qui « avait fait le coup » et que seul le souci de ne pas abandonner ses enfants le faisait nester et l'empêchait de se constituer prisonnier.

Le parquet, qui eut vent de ces confidences, ouvrit une nouvelle enquête et, hier, il décernait contre Edouard Candelier un mandat d'arrêt. Les gendarmes de Templeuve se mirent donc en route et, hier après-midi, ils se rendaient à Loos, et appréhendaient le nouvel inculpé qu'ils conduisaient aussitôt à Dunkerque.

Candelier arriva à 5 heures. Il fut conduit en prison séance tenante. Ce matin, on l'amenait dans le cabinet de M. le juge d'instruction qui l'interrogea sur ses précédentes déclarations. Candelier nia tous les griefs qui lui étaient portés et qu'il affirma n'avoir jamais tenus.

« Ce sont des calomnies, dit-il, et la nuit du crime je ne suis pas sorti de chez moi, de plus j'ai pas pu rentrer tard dans la nuit et raconter que j'avais de bonnes suites de chez moi. »

L'enquête va continuer ces jours-ci, pour l'audition de la femme Candelier et d'autres témoins.

Je ne t'aime que le NIL

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

MŒUVRES

Suicide d'un vieillard

Atteint d'une maladie incurable, un journalier se jette dans un puits

Le nommé Lepelle Hippolyte, âgé de 61 ans, journalier, vivait seul en ménage dans un puits, situé à proximité de son habitation. Son neveu revenant des champs reconnut les vêtements du désespéré que celui-ci avait enlevés avant de se noyer.

Fait de nombreux pèlerinages, il courut le sauver, mais il ne trouvait plus que le cadavre. Ils ne purent pas le ramener le corps du malheureux. La mort avait été sans agonie.

M. Lepelle souffrait depuis un certain temps d'une maladie qui le faisait beaucoup souffrir et qui le maintenait prolongé [illegible] dans l'hôpital. Il était très affecté.

Son état affaibli [illegible] et son rendant compte il ne fait [illegible] avec l'existence.

PAS-DE-CALAIS

Boulogne

Un passager suspect

QUEL EST CE MYSTERIEUX ETRANGER

M. Sulzbach, commissaire spécial-adjoint, assistait avant-hier après-midi à 5 heures, au débarquement des passagers provenant du « Kœnig Wilhelm II », venant de Buenos-Ayres.

M. Sulzbach était son attention attirée par un individu [illegible] vêtu pour ainsi dire de haillons.

Interrogé [illegible] qui parle assez couramment le français, était porteur d'un billet de 3e classe pour Hamburg (Brésil) en destination de Hamburg, mais ne figurait pas sur la liste des passagers.

Pour ce motif, le magistrat l'amena à son cabinet et l'interrogea.

Avec de multiples réticences, le passager déclara s'appeler Antoine Lambert, 23 ans, originaire de Vienne (Autriche). Il ajouta qu'il était déserteur de l'armée autrichienne.

Cette identité sembla d'autant plus louche à M. Sulzbach que l'individu avait fait plusieurs fois des déclarations contradictoires.

Il le fouilla et trouva sur lui un revolver Browning, chargé de 5 balles.

Dans une de ses poches, se trouvait en vrac, dans un chiffon crasseux paraissant être un mouchoir, 51 livres sterling, soit 2.025 francs ; dans une autre poche, 200 francs en or, dans une troisième 1.100 fr. en billets de banque français, plus un billet de 5.000 reis du Brésil.

Le soi-disant Lambert n'avait sur lui, comme papiers, qu'un passeport autrichien au nom de Hugo Ringal, étudiant, né le 15 juin 1888 à Hauptmannsdorf (Bohême) et un livret militaire allemand concernant un sieur Karl-Friedrich-Wilhelm Werner, né le 18 novembre 1888 à Baldenburg (Prusse).

Ces papiers, raconta-t-il, ne lui appartenaient pas et lui avaient été confiés par des amis.

Sur la provenance de l'argent, Lambert ne put fournir la moindre explication, racontant vaguement qu'il avait été colon au Brésil.

Interrogé sur le point de savoir pourquoi il était débarqué à Boulogne alors qu'il avait un billet pour Hamburg, il déclara qu'il n'avait pas voulu débarquer dans cette ville parce que, déserteur autrichien, il avait peur de se faire arrêter et qu'il tenait d'ailleurs à passer quelques jours à Paris avant de regagner l'Autriche !

Cette réponse incohérente et suspecte parut à juste titre louche au commissaire qui fit conduire le singulier passager à la maison d'arrêt.

Des renseignements sur son compte ont été demandés au service anthropométrique et à la Sûreté générale.

Ces renseignements permettront sans doute d'établir si, comme on paraît fondé à le soupçonner, cet individu qui parle couramment le français, l'allemand et le Polonais, n'est pas un malfaiteur international d'origine allemande, qui avait fait quelques mauvais coups en Amérique aurait pris le premier paquebot venu sans avoir le temps de se munir de vêtements convenables.

Drame de la misère

UN JOURNALIER SE PEND

Hier dans la matinée, la petite Rose Merlin, 13 ans, qui habite au premier étage du numéro 16 de la rue Saint-Pol, grimpait les escaliers du grenier de la maison pour poursuivre son chien qui cherchait à s'y réfugier.

Arrivée sur le palier, la fillette poussa un cri d'épouvante : elle venait d'apercevoir se balançant dans le vide, accroché à une grosse corde

L'HOMME-AUTRUCHE

On annonce des Etats-Unis la mort récente d'un individu qui a succombé dans de singulières conditions. Ce malheureux, mal inspiré, avait parié d'avaler des clous, des chaînes et d'autres objets analogues ! Au cours d'une opération tentée pour sauver cet homme, les docteurs retirèrent de son estomac une chaîne de montre, plusieurs clefs, et une quantité de clous en fer ! Rien d'étonnant à ce que le pauvre diable en mourût, car de telles choses ne constituent pas une nourriture, de plus, il est malaisé de s'en débarrasser par les voies naturelles une fois qu'on les a avalées.

Tout ce que vous introduisez dans l'estomac doit pouvoir vous nourrir ou pouvoir être expulsé par les intestins. En d'autres mots, il faut que vous puissiez le digérer convenablement, sinon vous en souffrirez et finalement vous en mourrez.

Mais si votre estomac vient à être dérangé, la nourriture la plus appropriée ne digère pas convenablement. Alors, au lieu de vous nourrir elle nuira à votre organisme et l'empoisonnera.

Telle est la cause des douleurs après les repas, des maux de tête, des atteintes de bile, de la constipation, des insomnies, de la dépression intellectuelle et de maintes autres affections. Et la seule chose à faire pour combattre tous ces désordres, c'est de rétablir l'estomac, le foie et les intestins et de ramener ces organes à leur fonctionnement normal. Pour ceci, il faut prendre de la Tisane américaine des Shakers. Ce composé d'extraits de plantes et de racines tonifie l'estomac, permet à vos aliments de vous nourrir, nettoie l'organisme des matières toxiques qu'engendre la nourriture non digérée, et de cette façon vous rend et vous conserve la santé.

Madame Marie Dupuy, à Boissalet, par Vinon (Indre) dit : « Pendant plus de 10 ans, j'ai souffert de douleurs d'estomac et de constipation opiniâtre. Les aliments ne digéraient pas et j'étais devenue d'une faiblesse extrême. Le rendais de la bile.

« Il y a environ quatre mois, après avoir pris une première bouteille de Tisane Américaine des Shakers, je sentais diminuer mes douleurs et après un second flacon j'étais guérie. »

Si vous souffrez de l'une ou l'autre affection de l'estomac, la Tisane américaine des Shakers ne manquera pas de vous guérir tout comme elle le fit pour Mme Dupuy.

gouverneur, les jambes tuméfiées et bouchant presque le plancher, le corps du locataire des deux galetas de l'étage supérieur, Charles Martel, 55 ans, journalier, qui exerçait de temps à autre la profession de chiffonnier.

Ce suicide est dû à la misère.

Martel, qui est veuf et sépare de sa femme, vivait seul et était atteint une maladie [illegible] qui lui occasionnait de fréquents séjours à l'hôpital.

Il était [illegible] et [illegible] le travail [illegible] comme il [illegible] [illegible] sans [illegible] [illegible] [illegible]